

-----  
DIRECTION GENERALE  
DES DOUANES

CL T/H-41

DECISION N° 185 /MEF/DGD/ DU 20 AOU 2009

PORTANT MISE EN STAGE D'UN ELEVE-FONCTIONNAIRE  
DE L'ENA

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu le décret n° 93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu le décret n° 93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements publics nationaux;
- Vu le décret n° 2007/468 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu le décret n° 2008-360 du 25 Novembre 2008 portant nomination du Colonel Major MANGLY ALPHONSE, en qualité de Directeur Général des Douanes;
- Vu l'arrêté n° 250 du 08 avril 2008 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes;
- Vu les nécessités du service,

D E C I D E

**Article 1:** L'élève-fonctionnaire de l'ENA en fin de formation, est mis à la disposition de la **Direction des Enquêtes Douanières**, en qualité de stagiaires conformément au tableau ci-dessous.

Cycle	Matricule	Nom et Prénoms
Cycle Supérieur	331 263-C	DIABATE LASSINA



**Article 2 :** Les frais de transport et de dépenses diverses générés par cette mise en stage sont à la charge de l'intéressé qui devra se mettre à la disposition de leur service d'accueil dès diffusion de la présente décision;

**Article 3 :** La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

#### AMPLIATIONS

DGD 1  
DGA 2  
IGD 1  
DRH 1  
SDRPE 1  
DOSSIER 1  
CHRONO 1  
BSCE 1  
INTERESSE 1

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

  
  
Col. Major A. MANGLY